



Nouvelle compagne qui en as par dessus la tête...

Par **sophiepouette**, le **03/01/2008** à **10:53**

Bonjour,

Je suis la nouvelle compagne d'un homme en instance de divorce et je fais les frais plus qu'abusifs de son ex épouse, je me suis faite toute petite pendant de nombreux mois par rapport aux enfants pour qu'ils n'en souffrent pas mais je commence à peter un plomb.

Mon ami et moi travaillons ensemble et elle s'est arrangé pour nous faire licencier..ce qui ce produit quelques mois apres avoir téléphnoné à notre direction(ils ont trouvé des motifs...)

Je me fais insulter tout les jours au téléphone lorsque mon ami parle à ses enfants qui entendent tout (6 et 3ans), un veritable scandale, elle refuse que ses enfants me parlent car je ne suis pas evangeliste, leur dit que je suis le diable personnifié, j'en passe..

Elle ne veux pas lui donner les enfants la plupart du temps car elle n'a pas compris le système de garde instauré par le juge, essaye en permanence de les garder le weekend, leur fait manquer l'école pour les emmener a eurodisney sans l'accord de mon ami, reclame de l'argent...Ne veux pas vendre la maison alors qu'on lui à trouvé un logement décent pour moitié de frais...Ne veux pas travailler...

Et plus recemment, ce qui me met hors de moi, elle à téléphoné à ma famille pour se plaindre et raconter toute me vie personnelle et professionnelle alors qu'elle ne connait pas leur numéro ni leur adresse, ce qui s'est vérifié lorsqu'elle à mentionné à ma mère qu'elle avait cherché dans l'annuaire les coordonnées etc...

Je n'en peux plus de me taire et de rien faire, je sais que c'est mieux pour les enfants mais je voudrais trouver une solution pour qu'on prouve tout ce qu'elle avance autant au niveau des propos que de son comportement.

L'équilibre des enfants est en jeu et mon moral ainsi que celui de mon ami est en chute car nous voulons respecter la decision du juge qui se revele extremement severe.

Merci de m'aider...

S'il vous plaît..

Par **patrick02**, le **04/01/2008** à **18:00**

Bonjour,

Triste situation que la vôtre, pour vous même et pour les enfants.

A quel stade en est la procédure de votre ami et de son ex ?

Si, sur le plan judiciaire, l'affaire est terminée, vous pouvez quand même, sur simple requête auprès du Juge aux affaires familiales du domicile où vivent habituellement les enfants, déposer une requête en expliquant les troubles vécus.

Vous pouvez également solliciter l'organisation d'une mesure d'enquête sociale. Le Magistrat sera seul à décider de cette mesure d'instruction.

La situation pourrait alors être rapportée au magistrat dans ses moindres détails et celui-ci pourrait prendre les mesures qui s'imposent. Eventuellement un transfert d'hébergement habituel des enfants.

Une mise en garde sérieuse, écrite sur une ordonnance laquelle, s'il le fallait, pourrait très bien être produite, plus tard, une nouvelle fois, devant un tribunal correctionnel cette fois.

On ne peut pas autoriser la destruction d'enfants innocents ,

A bientôt

Patrick

Par **sophiepouette**, le **11/01/2008** à **10:16**

Merci d'avoir répondu à ma demande,

L'affaire citée en référence est en cours, il ya eu une non-conciliation le 12 octobre 2007.

Le divorce paraît-il dure 2 ans désormais. J'espère que ça prendras effet rapidement, en attendant j'ai bien pensé à l'assistante sociale.

Moi en tant que belle-mère je signale la situation (religion et tout le bazar)

Mais nous avons peur que cela se retourne contre nous, je les aime de tout mon coeur mais elle est tellement forte qu'elle peut faire croire n'importe quoi à n'importe qui et les enfants vont penser qu'on dénigre leur maman, c'est pas le but premier.

Je leur dis chaque jour que je les voient que leur mère est seulement très malheureuse et qu'elle agit ainsi par desesper.

La plus grande comprend et m'a déjà dis qu'elle appréciait que je ne dise pas de méchancetés sur sa maman puisqu'elle la bassinait déjà assez comme ca avec son père et moi...

En ce qui concerne la justice, la gendarmerie m'a confirmé que je pouvais porter plainte au cas où elle se présente chez moi ou si elle réitère ses menaces et autres injures.

Les enfants vont surement m'en vouloir, mais à force je me dis que je vais agir pour leur bien et qu'ils auront surement un meilleur équilibre chez nous que chez leur mère.

je ne savais pas qu'il pouvait faire un transfert de garde...

Est-ce que les enfants pourront mentionner au juge le fait qu'ils veulent venir à la maison

quand ils veulent? nous habitons à 5km de leur mère et de leur école...

Merci encore.